Correction du volume des sapinières de 16 mètres et moins

Problématique

Dans le cadre du calcul des possibilités forestières 2023-2028, le Forestier en chef a utilisé l'approche d'inventaire par polygone écoforestier développée par la Direction des inventaires forestiers. Des écarts sur le volume et la surface terrière de la compilation de l'inventaire ont été constatés pour les jeunes sapinières. Plus particulièrement, une surestimation de ces valeurs par rapport à la carte dendrométrique LiDAR et aux placettes d'inventaire terrain est observée.

Lors du regroupement des peuplements en strates, le volume établi par l'inventaire est utilisé pour définir l'âge de départ des strates sur les courbes d'évolution. Le positionnement des sapinières sur la courbe d'évolution n'était donc pas représentatif, car ces dernières affichaient des valeurs de surface terrière et de volume supérieures à la réalité observée sur le terrain.

Intégration de la correction au calcul des possibilités forestières

L'âge des peuplements a été corrigé en fonction d'une relation âge-hauteur pour les sapinières, les sapinières à résineux, les sapinières à feuillus et les sapinières à feuillus tolérants de 16 mètres et moins. La relation a été établie avec les peuplements des quatre types de sapinières ciblés et pour lesquels une année d'origine était disponible. Ainsi, il a été possible de calculer l'âge moyen pondéré des peuplements par hauteur au mètre. Cet âge a ensuite été assigné aux peuplements en fonction de leur hauteur respective.

Le regroupement et le positionnement sur la courbe d'évolution pour ces sapinières ne sont donc plus réalisés sur la base du volume établi par l'inventaire. Cette modification a été appliquée pour les unités d'aménagement où les sapinières représentent 10 % et plus de la superficie destinée à l'aménagement forestier. La modification, telle qu'effectuée, permet d'éviter la surestimation qui avait été détectée.

Rédaction : Émilie Allard, ing.f.,

Collaboration : David Baril, ing.f.; Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Révision : Jean Girard, ing.f., M.Sc.; Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.; Simon Guay, ing.f.

Approbation : Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

Mise à jour le 10 août 2022

Bureau du forestier en chef
Québec